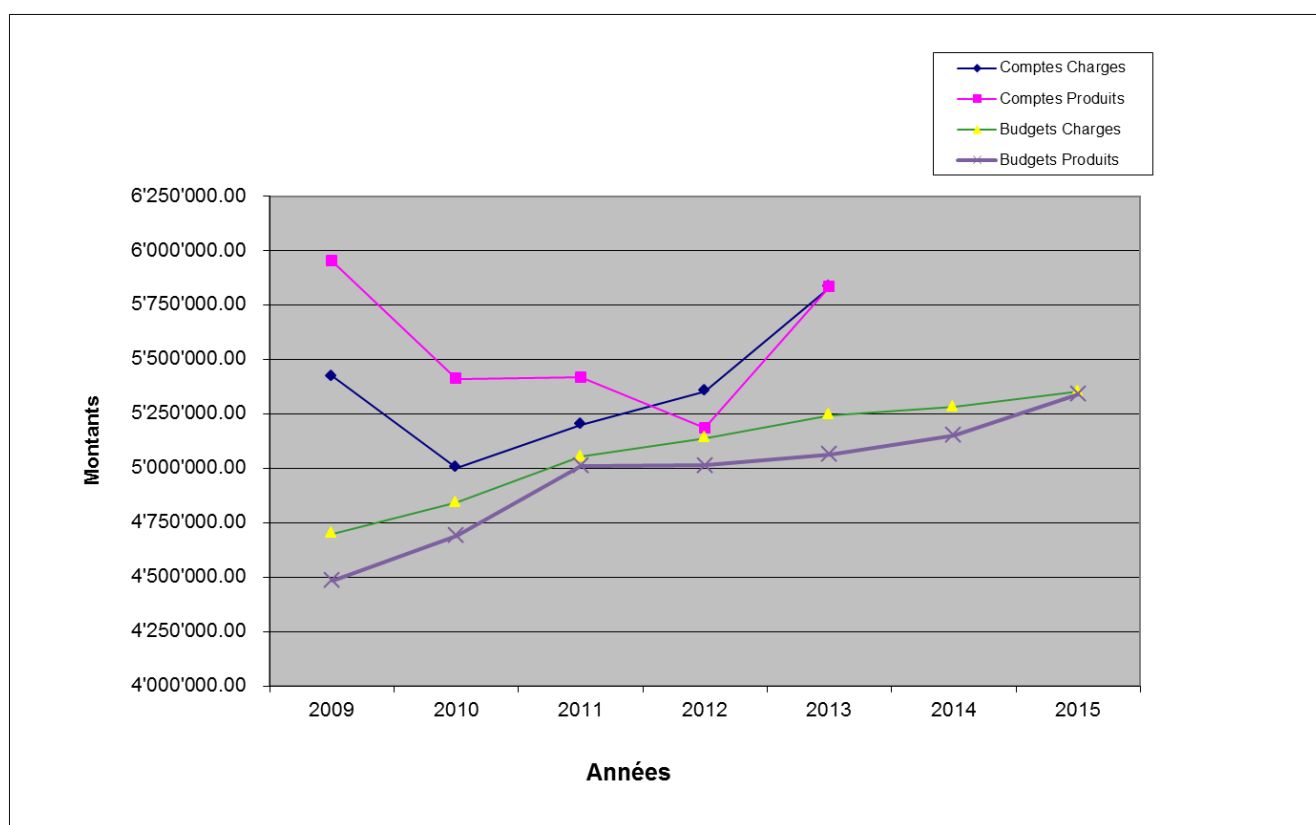


Analyse du budget 2015

Budget de fonctionnement

Avec un total de charges de Fr. 5'364'750.00 et Fr. 5'341'750.00 de produits, le budget 2015 prévoit un excédent de charges de Fr. 23'000.00.

En pourcentage, par rapport au budget 2014, les charges augmentent de 1.59 %, et les produits augmentent de 3.7 %.



Le budget 2015 prévoit un excédent de charges qui représente le 0.43 % de l'ensemble des charges.

Malgré l'important investissement en cours, le budget 2015 ne présente qu'un excédent de charges de Fr. 23'000.-. Cette embellie est essentiellement due à l'augmentation du revenu des impôts pour les personnes physiques, non pas en fonction de l'augmentation des revenus, mais en fonction du nombre des contribuables.

Dans le budget 2014, il avait été tenu compte d'une diminution du revenu des personnes physiques de 4.5 % en raison de la révision fiscale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Actuellement, au niveau de la facturation, la diminution ne représente que 1.5 %, ceci, comme mentionné plus haut en raison de l'augmentation du nombre des contribuables. L'indice des ressources de notre commune pour l'année fiscale 2013 est de 97 % de la moyenne cantonale. De ce fait, nous ne recevons plus de prestation du fonds de péréquation financière du canton hormis les compensations pour le déneigement.

Dans le détail, on peut encore faire les remarques suivantes :

Chapitre I

Les salaires du personnel communal ont été adaptés en fonction de la nouvelle échelle des traitements de la RCJU. Il a été tenu compte d'une augmentation de 1 % de la masse salariale pour autant que celle-ci soit accordée par le canton.

Chapitre II

Il a été prévu de remplacer, en cas de besoin le véhicule utilitaire de la commune. Le besoin de ce véhicule est largement prouvé. Aussi, en 2015, le Conseil communal se propose d'acheter un véhicule d'occasion plus performant.

Chapitre V

Plusieurs élèves effectuent leur scolarité en classe D à Saignelégier, au Noirmont ou suivent la filière sport études. Les frais d'écolages sont donc plus conséquents.

La part aux frais de traitements des enseignants diminue quelque peu. Aussi, l'augmentation de notre contribution en raison du nombre des habitants n'a que peu d'influence.

Chapitre VI

Vu les nombreuses demandes de subventions suite aux constructions du secteur du Plane percé, le montant des subventions à verser doublera en 2015.

Par contre, les charges liées au secteur social sont assez stables.

Chapitre VII

Le nouveau site internet de la commune est opérationnel. Le budget a été diminué en conséquence. D'autre part, le montant de Fr. 5'000.- à disposition de la commission de promotion économique a été réduit à Fr. 2'000.-.

Chapitre VIII

Malgré l'investissement de l'Espace communal en cours, le chapitre des finances n'accuse pas d'augmentation. Si les intérêts du crédit de construction sont en hausse, le montant des intérêts des dettes consolidées et celui des amortissements sont en baisse en raison des dépréciations complémentaires que le Conseil communal a réalisées au bouclage 2013. D'autre part, le Conseil communal a tenu compte de la vente de quelques parcelles à bâtir de la zone du Plane percé ou de Derrière la Bâme, ce qui réduira également les charges financières.

Chapitre IX

Comme mentionné plus haut, si la révision fiscale adoptée par le Parlement jurassien a une incidence directe sur les rentrées fiscales de la commune, celle-ci est compensée en partie par l'augmentation du nombre des contribuables en 2014. En 2015, la baisse linéaire des impôts sur le revenu n'aura pas lieu. On peut tenir compte d'une petite augmentation résultant de l'augmentation réelle des revenus. L'augmentation prévisible du nombre des contribuables nous permet d'augmenter le montant des recettes fiscales présumées pour l'année 2015. Les montants des autres impôts, impôts à la source, impôts des frontaliers, impôts des personnes morales et impôts sur les gains de fortune sont estimés de manière optimiste.

SERVICES COMMUNAUX

Remarque préliminaire : chaque année, le Service des communes nous adresse la liste de l'indice des ressources des communes jurassiennes. Cet indice des ressources permet également de définir le montant des taxes communales qui sont encaissées par les communes. Or, si notre commune n'est pas idéalement classée en ce qui concerne ses quotités d'impôts (quotité et quotité générale d'impôt), le tableau permet de constater que la commune des Bois se situe au 4^{ème} rang des communes des Franches-Montagnes pour la charge la moins élevée relative aux taxes communales. Devant notre commune se trouvent les communes des Breuleux, Lajoux et de Muriaux. Il faut également relever que la commune de Lajoux est équipée d'une STEP naturelle et que Muriaux n'a pas de service d'épuration des eaux.

	Quotité des taxes communales	Population	Taxes communales par hab.	Remarques
Les Breuleux	0.16	1445	444.70	
Lajoux	0.57	683	477.14	STEP naturelle/Celtor
Muriaux	0.53	473	492.69	Sans STEP
Les Bois	0.38	1151	500.16	
St-Brais	0.68	232	507.09	Sans la facturation de la première section
Les Genevez	0.36	534	516.22	Celtor
Le Bémont	0.50	319	548.70	
Les Enfers	0.67	145	591.41	
Montfaucon	0.38	571	597.96	
Le Noirmont	0.29	1786	603.37	
La Chau-des-Breuleux	0.92	99	636.56	Sans STEP
Saignelégier	0.53	2559	654.80	
Soubey	0.97	144	821.31	

Chapitre XI

En 2015, toutes les communes des Franches-Montagnes auront adopté le principe de la taxe au sac. Un seul modèle de sac sera utilisé pour le plateau franc-montagnard à l'exception des communes de Lajoux et des Genevez qui sont membres de Celtor. A ce titre, les sacs seront vendus par le Syndicat de gestion des biens des communes des Franches-Montagnes et les recettes seront ensuite redistribuées aux communes en fonction du tonnage de déchets de chaque commune. Le prix du sac diminuera quelque peu étant donné que la TVA a été incluse dans le prix de Fr. 2.-/par sac de 35 litres. Les recettes de la vente des sacs diminueront donc de 8%.

Pour répondre à l'adoption récente du nouveau règlement tarifaire concernant les déchets, le Conseil communal propose l'introduction d'une taxe forfaitaire pour les propriétaires de végébox afin de compenser la dépense importante que représente le ramassage des déchets verts.

Chapitre XIV

Le service de l'épuration des eaux est autofinancé. En fin d'année, le Conseil communal a reçu la décision d'approbation du canton relative au PGEE de la commune. Dans ses considérations finales, le Service de l'environnement relève que la commune devrait provisionner le 1.3 % de la valeur de remplacement des installations de l'épuration des eaux qui sont estimées à environ Fr.10'500'000.-, ce qui représente Fr. 136'500.- par année. En partant de l'hypothèse que nos installations soit amorties, le prix du m³ d'eau devrait être de Fr. 5.20/m³.

Chapitre XV

Lors de la séance du 30 juin 2014, il a été débattu de la motion 60 m³, proposée par M. Boni. La taxe de base proposée n'a pas été retenue. Suite au débat, la consommation minimale de 60 m³ a même été

réduite à 30 m³ ce qui fait qu'il n'y aura pratiquement plus de consommation forfaitaire. Aussi, le Conseil communal se voit contraint de proposer une augmentation du prix du m³ d'eau à Fr. 2.15/m³. Ces 15 cts d'augmentation permettront au service de l'eau d'être juste autofinancé, ceci en tenant compte de rentrées financières dues aux taxes de raccordements des immeubles.

Budget des investissements

Le budget des investissements figure au budget annuel pour mémoire. Il comprend uniquement les objets ayant fait ou devant faire l'objet d'un crédit accepté par le peuple, le Conseil général ou le Conseil communal dans le cadre de leurs compétences. Il n'est pas soumis à votation.

Pour l'année 2015, le budget des investissements prévoit :

- les travaux de construction de l'Espace communal Les Bois
- la participation financière communale à la première tranche des travaux du Syndicat de chemins Les Bois II
- le réaménagement de la place de la déchèterie communale.
- la perception de taxes de raccordements à l'épuration des eaux et au réseau d'eau
- la perception de taxes de raccordements au réseau d'eau du secteur du Plane percé.

Etat des Fonds

Pour répondre à l'intervention de M. Chappatte Y. lors d'une précédente séance du Conseil général, voici l'état des Fonds communaux liés aux Services communaux au 31 décembre 2013 :

	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Découvert du Service des déchets	Fr. 40'143.14	
Fonds de l'épuration des eaux		Fr. 2'758.50
Fonds des eaux		Fr. 265'982.48

Conclusions

Le budget 2015, malgré l'investissement de l'Espace communal Les Bois, est équilibré. Contrairement au plan financier à moyen terme établi, il peut encore être renoncé à une augmentation de la quotité d'impôts pour l'année à venir, les investissements en cours n'ayant pas encore trop d'influence sur les comptes communaux. La faiblesse des taux d'intérêts nous permet également de maintenir les charges de fonctionnement.

Lors de sa dernière séance, la commission financière a pris connaissance du présent budget et recommande son acceptation par le Conseil général.

Contrôle des imputations internes

Objet		Cpte à débiter	Cpte à créditer	Montant
<u>Salaires de l'administration (Groupe de matière 115)</u> Taux en %				
Prestations administratives de l'Agence AVS		Forfait	660.390.00	8'000.00
Prestations administratives pour la crèche	18.50	46'605.15	6650.390.00	8'600.00
Prestations administratives pour l'UAPE	9.20	46'605.15	6651.390.00	4'300.00
Sce déchets 2 % du traitement	2.00	193'549.15	1100.390.00	3'850.00
Sce Eau 4 % des traitements	4.00	193'549.15	1500.390.00	7'750.00
Sce Epuration 4 % des traitements	4.00	193'549.15	1400.390.00	7'750.00
				<hr/> 40'250.00
Imputation			115.490.00	40'250.00
<u>Salaire des Travaux publics Groupe de matière (200)</u>				
Service des déchets		Forfait	1100.390.00	4'000.00
Imputation			200.490.00	4'000.00
<u>Salaires de la conciergerie (Groupe de matière 5110)</u>				
Conciergerie Fdt Gentit		Forfait	140.390.00	4'000.00
WC de la gare		Forfait	200.390.00	3'000.00
Conciergerie de la crèche	19.50	33'003.75	6650.390.00	6'450.00
				<hr/> 13'450.00
Imputation			5110.490.00	13'450.00
Salaire				
<u>Salaires du Gardien STEP (Groupe de matière 1400)</u>				
A charge des TP	50.00	84'028.75	200.390.00	42'000.00

Imputation				1400.490.00	42'000.00
------------	--	--	--	-------------	-----------

Charges sociales (Groupe de matière 116)

Taux en %

Transports scolaires	7.76	10'400.00	5101.390.01		800.00
Crèche communale	13.30	262'913.85	6650.390.01		35'000.00
UAPE	13.30	76'402.60	6651.390.01		10'200.00
Scé Déchets	13.30	3'850.00	1100.390.01		500.00
A charge de la STEP (Employé STEP)		42'014.38	1400.390.00		
Scé Epurat		<u>7'750.00</u>			
	13.30	49'764.38	1400.390.01		6'600.00
Scé Eau	13.30	7'750.00	1500.390.01		<u>1'000.00</u>
					54'100.00
Imputation				116.490.00	54'100.00

Frais généraux d'administration
(Groupe de matière 130 jusqu'à 130.318.02)

Agence AVS		Forfait	660.390.02		300.00
Scé déchets	2.00	60000	1100.390.02		1'200.00
Scé Epurat	4.00	60000	1400.390.02		2'400.00
Scé Eau	4.00	60000	1500.390.02		2'400.00
					<u>6'300.00</u>
				130.490.00	6'300.00

(Groupe de matière 811)

	Valeur à neuf	Valeur résiduelle		
Projet Crèche	457'244.00	329'944.00	6650.390.03	3'250.00
Total Sce des déchets				1'350.00
Projet Moloks	49'177.00	32'178.00	1100.390.03	650.00
Moloks Derrie Lai Bâme	7'614.00	6'864.00		150.00
Lieu de dépôt	30'000.00	27'000.00		550.00
Total Sce épuration	1'817'322.00	804'938.00		13'700.00
Projet Epuration des eaux	215'535.00	120'689.00	1400.390.03	2'400.00
Collecteur EPU Traversée village	424'391.00	56'073.00		
Patrimoine Eaux usées Jourez Solde	364'550.00	76'425.00	1400.390.03	1'650.00
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	122'134.00	1400.390.03	3'050.00
STEP Boéchet & Cerneux-Godat (LIM)		38'600.00		
STEP Boéchet & Cerneux-Godat PGEE	571'413.00	317'718.00	1400.390.03	750.00
Epuration Le Jourez nouvelle conduite	63'828.00	44'828.00	1400.390.03	900.00
Le Plane percé	35'071.00	28'471.00	1400.390.03	550.00
Derrie lai Bâme	216'060.00	216'060.00	1400.390.03	3'250.00
	77'791.00	77'791.00	1400.390.03	1'150.00
Total Sce des eaux	480'263.00	327'004.00		13'800.00
Patrimoine Eau propre Le Jourez Solde	296'893.00	208'041.00	1500.390.03	4'150.00
Patrimoine Traversée du village	116'114.00	20'114.00	1500.390.03	400.00
Patrimoine Traversée du village (LIM)		52'000.00		
Patrimoine Eau propre L'Orée	67'256.00	46'849.00	1500.390.03	950.00
Alimentation Eau Cerneux-Godat				-
Le Plane percé	225'641.00	225'641.00	1500.390.03	6'200.00
Derrie lai Bâme	73'668.00	76'668.00	1500.390.03	2'100.00
Imputations			811.490.00	32'100.00

Imputations des dépréciations
(Groupe de matière 820)

Projet Crèche	457'244.00	329'944.00	665.390.04	9'400.00
Total Sce déchets				5'750.00
Projet Moloks	49'177.00	27'198.00	1100.390.04	5'000.00
Moloks Derrie lai Bâme	7'614.00	7'614.00		750.00
Lieu de dépôt (Inv. en cours)				
	Valeur à neuf	Valeur résiduelle		
Total Sce épuration	1'817'322.00	835'338.00		36'800.00
Projet Epuration des eaux	215'535.00	126'489.00	1400.390.04	5'800.00
Collecteur des eaux usées				6'400.00
Collecteur EPU Trav. Village (LIM)	424'391.00	63'973.00	1400.390.04	7'900.00
Patrimoine Eaux usées Jourez Solde	364'550.00	80'825.00	1400.390.04	4'400.00
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	125'034.00	1400.390.04	2'900.00
Boéchet - Cerneux Godat (LIM)		40'300.00	1400.390.04	1'700.00
Boéchet - Cerneux Godat	571'413.00	319'718.00	1400.390.04	2'000.00
PGEE	63'828.00	48'028.00	1400.390.04	3'200.00
Epuration Le Jourez II	35'071.00	30'971.00	1400.390.04	2'500.00
Le Plane Percé Epuration	216'060.00	216'060.00		
Derrie Lai Bâme Epuration	77'791.00	77'791.00		
Total Sce des eaux	480'263.00	332'104.00		10'700.00
Patrimoine Eau propre Le Jourez Solde	296'893.00	208'041.00	1500.390.04	5'600.00
Patrimoine Traversée du village	116'114.00	20'114.00		
Traversée du Village PA eau (LIM)		56'000.00	1500.390.04	4'000.00
Patrimoine Eau propre L'Orée	67'256.00	47'949.00	1500.390.04	1'100.00
Le Plane Percé Alimentation eau	225'641.00	225'641.00		
Derrie lai Bâme Alimentation eau	73'668.00	76'668.00		
Imputations (dépréciations)			820.490.00	62'650.00